

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 octobre 2010

CP 10/10-08

L'an deux mil dix, le 25 octobre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Massip, Moignard,, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech.

Etaient excusés : MM. Cambon et Viguié.

M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.

**OFFICE PUBLIC HLM TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'EXTENSION DE
LA RESIDENCE BORDENEUVE A SAINT ETIENNE DE TULMONT**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée par Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat, destinés à financer les travaux d'extension de la résidence Bordeneuve située à Saint Etienne de Tulmont.

Cet établissement privé est géré par l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA).

La résidence Bordeneuve comprend actuellement un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 19 places pour personnes handicapées vieillissantes, une structure d'accueil pour personnes handicapées de 6 places et une maison de retraite de 5 places.

A la fin des travaux, l'établissement disposera des places suivantes :

- 25 places de FAM,
- 10 places pour handicapés vieillissants,
- 3 places d'accueil de jour et
- 5 places pour personnes âgées.

L'ARSEAA a confié à Tarn et Garonne Habitat l'opération d'extension de l'établissement afin de créer 13 chambres dont une double et deux chambres doubles d'accueil de jour, soit au total 18 lits supplémentaires. Le coût global de l'opération est le suivant :

Foncier.....	12 870,30 €
Honoraires.....	287 220,29 €
Construction et actualisation.....	<u>1 423 415,43 €</u>
TOTAL	1 723 506,02 €

Pour financer l'opération, Tarn et Garonne Habitat va contracter deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt PHARE:

Montant: 844 518 €

Durée : 30 ans

Taux d'intérêt indexé sur le livret A + marge de 0,60 (actuellement 2,35%)

Echéances: annuelles

Prêt PLS:

Montant: 878 988€

Durée : 30 ans

Taux d'intérêt indexé sur le livret A + marge de 1,16 (actuellement 2,91%)

Echéances: annuelles

La garantie sollicitée auprès du Département s'élève à 50% du montant des deux prêts, soit 861 753 euros; la commune de Saint Etienne de Tulmont ayant, pour sa part, accordé sa garantie à hauteur de 50%.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour les travaux d'extension de la Résidence Bordeneuve située à Saint-Etienne de Tulmont (création de 13 chambres dont une double et deux chambres doubles d'accueil de jour, soit au total 18 lits supplémentaires), la garantie du département à hauteur de 50 %, soit 861 753 € pour les deux prêts détaillés ci-après, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

Prêt PHARE :

Montant : 844 518 €

Durée : 30 ans

Taux d'intérêt indexé sur le livret A + marge de 0,60 (actuellement 2,35%)

échéances : annuelles

Prêt PLS :

Montant : 878 988€

Durée : 30 ans

Taux d'intérêt indexé sur le livret A + marge de 1,16 (actuellement 2,91%)

échéances : annuelles

- Précise que la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département , la convention et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,